

Musiques

Modifié hier à 14:39

Plus de huit ans de prison requis contre Shakira pour fraude fiscale



Plus de huit ans de prison requis contre Shakira pour fraude fiscale / Le Journal horaire / 16 sec. / hier à 13:04

Le parquet de Barcelone a annoncé vendredi qu'il demanderait plus de huit ans de prison pour fraude fiscale contre la star colombienne Shakira. La chanteuse a refusé tout accord et se dit prête à aller au procès.

Dans son acte d'accusation, que l'AFP a pu consulter, le parquet indique par ailleurs qu'il réclamera près de 24 millions d'euros d'amende à la chanteuse, accusée d'avoir soustrait 14,5 millions d'euros au fisc espagnol entre 2012 et 2014. La justice doit maintenant décider de la tenue d'un procès et de sa date.

Shakira, qui clame son innocence, a fait savoir mercredi qu'elle refuserait de sceller un accord avec le parquet, disant préférer la tenue d'un procès à cette procédure de plaider-coupable.

Selon ses avocats, la possibilité de parvenir à un accord reste toutefois ouverte jusqu'à l'ouverture de l'audience devant un tribunal de Barcelone, alors que le renvoi formel en justice de la star, âgée de 45 ans, n'a pas encore été prononcé.

Résidence fiscale aux Bahamas

La chanteuse, qui dénonce une "violation totale de ses droits" et des "méthodes abusives" de la part du parquet, est "confiante dans le fait que la justice lui donnera raison", avaient indiqué ses conseils mercredi dans un communiqué.

Le parquet de Barcelone accuse l'interprète des hits "Hips don't lie", "Waka Waka" ou "Loca" de ne pas avoir déclaré ses revenus à l'administration fiscale espagnole durant les années 2012, 2013 et 2014.

Selon l'accusation, Shakira vivait en Espagne depuis 2011, année où sa relation avec le footballeur du FC Barcelone Gerard Piqué a été rendue publique, mais avait maintenu sa résidence fiscale aux îles Bahamas, considérées comme un paradis fiscal, jusqu'en 2015. Le couple, qui a deux enfants, a annoncé sa séparation en juin.

Pandora Papers

Pour leur part, les avocats de Shakira estiment que jusqu'en 2014, la plus grande partie de ses revenus provenait de ses tournées internationales et qu'elle ne vivait pas plus de six mois par an en Espagne, condition requise pour établir sa résidence fiscale dans le pays.

Le nom de Shakira figure parmi ceux cités dans les Pandora Papers, une vaste enquête publiée fin 2021 par le Consortium international des journalistes d'investigation, accusant plusieurs centaines de personnalités d'avoir dissimulé des avoirs dans des sociétés offshore, notamment à des fins d'évasion fiscale.

>> Relire: [Les "Pandora Papers" mettent en cause plusieurs dirigeants pour évasion fiscale](#)

ats/asch

À consulter également



Le journaliste Philippe Lugassy décrypte les conséquences de l'affaire des "Pandora Papers".

19h30
Le 4 octobre 2021



Alter Eco (vidéo) - Pandora Papers: l'art (répétitif) de la fugue

Alter Eco
Le 4 octobre 2021

À propos de la RTS

[A propos](#)

[FAQ](#)

[Conditions générales](#)

[Charte de confidentialité](#)

[Gérer les paramètres relatifs aux cookies](#)

[Contact](#)

[Travailler à la RTS](#)

[Communiqués de presse](#)

[Play Suisse](#)

[Recevoir nos programmes](#)

[Comment écouter nos podcasts](#)

[Ventes aux professionnels](#)

[Visiter les studios](#)

[Assister aux émissions](#)

[La Boutique RTS](#)

[RTS Avec Vous](#)

[SSR Suisse Romande](#)

[Médiation](#)

SRF | RSI | RTR | SWI